



RSA ET PROPRIETAIRE LOYER DONNÉ

Par bonjouraidezmoisvp

bonjour

je suis bénéficiaire DU RSA et je suis logé gratuitement chez ma mère

je viens d'hériter d'un appartement que je loue

L'argent des loyers est versé directement sur le compte de ma mère qui déclare cet argent perçu aux impôts

pouvez-vous me confirmer que je pourrais continuer à ne rien déclarer aux impôts ou au RSA sur le fait que je suis propriétaire puisque je ne touche rien et que l'intégralité est perçue par ma mère

et donc que je continuerai à percevoir le même montant du RSA

merci pour vos réponses

Par janus2

Bonjour,

Vous êtes le propriétaire bailleur, donc c'est vous qui touchez les loyers officiellement. Que vous les reversiez ensuite à votre mère, c'est autre chose.

Votre mère ne devrait pas déclarer cet argent comme étant des loyers puisqu'elle n'est pas le bailleur.

Par bolanate95

si je déclare donner quelque chose au propriétaire qui me loge, toucherai-je le même montant de RSA ou davantage?

[url=https://www.lejournalduplacement.fr/]meilleur placement[/url]

Par kang74

Bonjour

je viens d'hériter d'un appartement que je loue

l'argent des loyers est versé directement sur le compte de ma mère qui déclare cet argent perçu aux impôts

Donc ce sera très facile pour la CAF de prouver que vous fraudez en n'ayant pas déclaré cet héritage, en obligeant votre mère à les déclarer à la CAF.

Cela va être compliqué de parler d'une erreur ou d'un oubli en mêlant votre mère à tout cela.

La CAF communique directement avec le SPF, donc d'ici un an (temps que met en moyenne la SPF à traiter les mutations de propriétés) vous pouvez être sûr qu'il ne sera plus question de RSA.

si je déclare donner quelque chose au propriétaire qui me loge, toucherai-je le même montant de RSA ou davantage?

Décidément, vous tenez à ce que votre mère paie le plus d'impôts possible !

Soit vous avez un bail, soit vous n'en avez pas.

Par isernon

bonjour,

comme allocataire du RSA, vous devez déclarer tout changement dans votre vie privée et professionnelle, vous devez donc déclarer avoir hérité d'un appartement loué et dont vous êtes le bailleur.

ce que vous proposez, n'est pas autre chose qu'une fraude et le jour ou la CAF va le découvrir, cela va vous cher ainsi qu'à votre mère qui serait complice.

voir ce lien :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1723>

salutations